

# MONTREAL

La saison de ski commence déjà *Page 2* >

Alerte à l'amiante à l'édifice Viger *Page 3*

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | VENDREDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2002

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

RIMA ELKOURI

relkouri@lapresse.ca



## Des points sur les « i »

On continue de dire bien des bêtises à propos des difficultés scolaires des garçons. Sans doute qu'avoir le nez collé sur le problème n'offre pas la meilleure des perspectives. Prenons donc un peu de recul. Et profitons-en pour mettre quelques points sur les « i ».

Rappelons d'abord, avant de s'étonner outre mesure, que l'écart de réussite entre les garçons et les filles ne date pas d'hier. Déjà en 1955, bien avant que des femmes ne brûlent leur soutien-gorge, on relevait une avance de 15 points en faveur des filles : 79 % des garçons avaient réussi leurs examens de 12<sup>e</sup> année, contre 94 % des filles.

Rappelons aussi, avant de blâmer le féminisme québécois, que le problème n'est pas propre au Québec. On observe le même phénomène dans des pays aux réalités aussi différentes que les États-Unis, le Danemark, la Grèce et le Japon.

Rappelons encore, avant de crier à l'hécatombe, que contrairement à ce que pourrait laisser croire le présent débat, le problème de décrochage au Québec, chez les garçons comme chez les filles, est moins important aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 20 ans. En 1979, 41 % des jeunes de 19 ans n'avaient pas de diplôme d'études secondaires. En 2000, cette proportion tombait à 19 % (24 % pour les garçons, 14 % pour les filles).

« L'humain étant ce qu'il est, m'écrit un lecteur, c'est une certitude que les 80 à 90 % de femmes qui composent le système d'éducation (au primaire surtout) ont souvent un effet pervers et dévastateur sur la vie future de nos gars. »

Une certitude ? Je ne sais pas sur quoi s'appuient vos certitudes. Moi, j'ai quand même un doute. Et ce doute s'appuie entre autres sur les études publiées sur le sujet. En 1999, un avis du Conseil supérieur de l'éducation (1), solidement documenté et rédigé par des hommes, si ça peut vous rassurer, réfutait la thèse voulant que la prédominance de femmes en enseignement puisse expliquer les échecs des garçons. On y souligne qu'au Danemark, où les femmes représentent seulement 57 % du corps enseignant au primaire, l'écart entre garçons et filles reste très important (26 points en faveur des filles). Alors qu'en France, où la proportion de femmes enseignantes est pourtant plus élevée (67 %), l'écart entre garçons et filles demeure minime (3 points).

« Que reste-t-il aux garçons qui veulent se démarquer et affirmer leur virilité naissante ? me demande un autre lecteur. La cour de récréation ? Le féminisme a servi à faire une place aux femmes. Les hommes leur ont donnée, mais ils n'ont plus de place qu'il leur soit possible. »

Ce qu'on oublie, c'est que la majorité des garçons tirent plutôt bien leur épingle du jeu. À 17 ans, 86 % d'entre eux auront eu un cheminement scolaire tout à fait normal (données du ministère de l'Éducation, 2000). C'est un peu moins que les filles (91 %), mais ce n'est quand même pas la catastrophe.

Si l'école brime vraiment toute expression de virilité, causant ainsi des difficultés pour les garçons, comment expliquer alors que la majorité d'entre eux réussissent ? Et, si on suit une telle logique, que faire des filles qui ne réussissent pas ? Puisqu'elles bénéficient des « conditions gagnantes » à l'école, comment se fait-il qu'elles échouent ?

D'autres lecteurs me reprochent encore de nier que les femmes soient devenues des privilégiées de notre société. Les filles ont peut-être une certaine avance à l'école, mais sont-elles pour autant privilégiées ? Si la pauvreté, qui touche plus de femmes que d'hommes, est un privilège, si la quasi-absence de femmes dans les cercles du pouvoir et à la tête des entreprises est un privilège, si les écarts de salaire qui persistent entre hommes et femmes sont des privilèges, si l'épuisement qui résulte de la dure conciliation travail-famille est un privilège, je suis d'accord avec vous. Les femmes sont sans doute des privilégiées.

Oui, les problèmes scolaires des garçons sont inquiétants. Oui, il faut les analyser et tenter de les régler. Mais il est dommage de réduire le débat à une guerre des sexes.

(1) Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles. Conseil supérieur de l'éducation. Octobre 1999.



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

## L'Halloween dans le froid

Le temps frisquet d'hiver n'a pas empêché les enfants d'enfiler leur déguisement d'Halloween et de déambuler de maison en maison, espérant une riche collecte de friandises. De nombreuses habitations étaient décorées pour l'occasion, fin prêtes à recevoir les tout-petits.

# Le Conseil scolaire aboli

MARIO CLOUTIER

**QUÉBEC – Le gouvernement Landry a décidé d'abolir le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) pour le remplacer par un organisme « plus souple et efficace ».**

Le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, en fera l'annonce aujourd'hui à Montréal et déposera un projet de loi en ce sens mardi à l'Assemblée nationale, a appris *La Presse*.

Devant la nouvelle carte municipale et scolaire de Montréal, Québec n'avait plus vraiment le choix de saborder la structure du Conseil, jugée « désuète » pour gérer les taxes scolaires. Le gouvernement pense économiser rapidement près d'un million de dollars par année en confiant ce rôle à un comité intérimaire, composé de membres de la direction des commissions scolaires ainsi que de cadres du ministère de l'Éducation.

Le budget annuel du CSIM s'élève à 5,4 millions de dollars. Selon ce qu'a également appris *La Presse*, les économies réalisées par l'abolition de cet organisme,

qui emploie 55 personnes, seraient réinvesties à Montréal dans des écoles situées en milieux défavorisés où Québec a déjà promis d'investir 10 millions en cinq ans.

En abolissant le Conseil, le gouvernement Landry vise le maintien d'un taux unique de taxation scolaire sur toute l'île de Montréal. Les cinq commissions scolaires de Montréal obtiendraient ainsi les pouvoirs de taxation dont disposent déjà les autres commissions scolaires partout au Québec.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) demandait d'ailleurs de supprimer cette structure depuis un bout de temps. L'organisme a été créé en 1972 pour répartir les taxes foncières parmi les 40 commissions scolaires qui existaient à cette époque. Depuis qu'il n'y a que cinq commissions scolaires à Montréal et une seule ville, au lieu de 26, l'existence du CSIM était sérieusement remise en question.

Il faut ajouter qu'en juin dernier, le Conseil avait refusé d'accéder à la demande de Québec d'augmenter le taux de la taxe scolaire. Depuis la tutelle partielle imposée par le ministère de l'Éducation, le ministre Simard jonglait avec l'idée de diminuer les pouvoirs du Conseil ou de l'abolir purement et simplement.

De son côté, la CSDM avait adopté en septembre une résolution demandant l'abolition du Conseil. La semaine dernière, c'était au tour de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île d'exiger la même chose en mettant sur pied un « comité de transfert ».

**Mandat d'un an**

Le projet de loi que présentera le ministre Simard prévoit que le comité, qui remplacera temporairement le CSIM, devra rendre des comptes au ministère de l'Éducation dans un délai d'un an. Le nom des membres de ce comité devrait être dévoilé la semaine prochaine.

Par la suite, d'ici un an, les directeurs des commissions scolaires devront évaluer les coûts comparatifs de diverses options concernant la perception de la taxe scolaire. Cette gestion pourrait être laissée aux commissions scolaires elles-mêmes ou encore à la Ville de Montréal.

Jointe hier soir au téléphone, la porte-parole du Conseil, Mylène Boisclair, n'a pas voulu commenter la nouvelle, préférant entendre d'abord la déclaration du ministre de l'Éducation aujourd'hui, notamment en ce qui a trait au sort qui attend la cinquantaine d'employés du Conseil.

# Barricade levée à Montréal-Ouest

KARIM BENESEAIEH

LE FEUILLETON de la barricade à Montréal-Ouest est terminé... pour au moins une année.

Les deux arrondissements en cause, Lachine et Côte-Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest, ont annoncé hier en être venus à un compromis après des semaines de négociations et de pression populaire. Il n'y aura pas de barricade entre deux quartiers, mais une signalisation appropriée, « une façon originale d'empêcher les automobilistes non désirés » d'emprunter les rues de Montréal-Ouest, plaide le président de l'arrondissement de Lachine, Claude Dauphin.

Le problème, au départ, était d'empêcher l'utilisation des rues du quartier résidentiel comme raccourci vers l'autoroute 20. Des résidents de Montréal-Ouest ont demandé l'installation d'une barrière en haut d'une côte, à la frontière de leur quartier et d'une partie de Saint-Pierre, pour détourner cette circulation. La construction a suscité un tollé, des résidents y voyant une forme d'apartheid.

Une firme engagée par Lachine, Trafix, a d'ailleurs évalué cette circulation à 150 automobiles au total pendant les pires heures de pointe, entre 6 h et 9 h 30. Le soir, on avait plutôt affaire à 75 automobiles.

Ces statistiques n'ont rien d'effrayant, a reconnu le porte-parole de Trafix, Ottavio Galella, surtout que la Ville de Montréal fixe le seuil problématique à 250 automobiles à l'heure dans les rues résidentielles. « Même si ce chiffre ne semble pas très élevé, il faut tenir compte de la perception des riverains, dit M. Galella. Les gens ne sont pas heureux de cette affluence, ils ne se sentent pas en sécurité et ont leur propre perception. Le volet objectif, les statistiques, ne sont qu'une partie de la question. »

Voir BARRICADE en E2



LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE  
HORS SENTIER



AUSSI  
Les aînés  
prennent  
le large

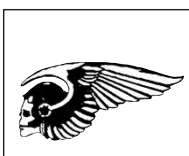
VACANCESVOYAGE demain dans La Presse

# Le procès des motards vogue à un rythme de croisière: lentement

CHRISTIANE DESJARDINS

Le matin du 8 septembre 1998, en apprenant que des armes avaient été retrouvées dans un véhicule incendié la veille à Laval, René Desjardins, alors enquêteur à la police de Laval, était persuadé qu'un cadavre devait se trouver quelque part, même s'il ne savait pas où.

« C'était clair dans mon esprit. C'était un *modus operandi* qu'on avait vu dans les derniers temps », a répondu M. Desjardins, alors



LE PROCÈS DES MOTARDS

qu'il était contre-interrogé hier au procès des 13 motards accusés de multiples meurtres, qui se déroule au Centre des services judiciaires Gouin. De fait, dans la journée du 8 septembre, le cadavre de Johnny Plescio, membre fondateur des Rock Machine, était retrouvé dans son domicile de Laval. Il avait été mitraillé à travers la vitre de son salon.

Desjardins est aujourd'hui retraité de la police de Laval. À l'épo-

que, il était enquêteur aux crimes majeurs, et son rôle dans l'enquête du meurtre de Plescio s'est borné à inspecter la voiture incendiée pour y trouver des indices, et examiner l'endroit où elle avait été retrouvée, près d'un terrain boisé. Son témoignage a duré une vingtaine de minutes, et les avocats de la défense l'ont contre-interrogé pendant toute la journée d'hier, pour tenter de démontrer que la police faisait mal son travail.

Cette tactique a fini par faire ressortir qu'il pouvait exister un certain laxisme à la police de Laval, dans le cours de l'enquête. Ainsi, le véhicule en feu a été trouvé en fin de soirée le 7 septembre 1998. Les pompiers l'ont arrosé et il a été re-

morqué à la fourrière de Laval. Le lendemain, après avoir appris qu'il y avait des armes à l'intérieur, Desjardins est allé examiner le terrain où le véhicule avait été trouvé, sans savoir à quel emplacement exactement. Encore aujourd'hui, il ne peut pas dire exactement où le véhicule a été découvert. Il a tout de même trouvé un bouchon de bidon d'essence et un barillet de porte de voiture. La scène n'était plus protégée, et les indices trouvés, s'ils avaient vraiment été signifiants, auraient facilement pu être anéantis au procès par la défense, ont fait valoir les avocats.

À retourner ainsi chaque pierre, des insectes, si menus soient-ils, finissent par sortir, et les avocats de

la défense sautent à pieds joints sur chacun d'eux. D'autres avocats, qui ont déjà eu leur tour, reviennent aussi à la charge.

Hier, le juge Réjean Paul est intervenu pour dire que désormais, il faudrait suivre un ordre, laissant entendre par là que les avocats ne pouvaient pas se relever indéfiniment pour poser de nouvelles questions à un témoin qu'ils ont déjà interrogé.

En fin de journée, un autre technicien en scènes de crime a livré un bref témoignage, et son contre-interrogatoire débutera lundi.

cyberpresse.ca Suivez les procès dans le monde des motards à :

www.cyberpresse.ca/motards



Photos ROBERT NADON, La Presse ©

Le vélo et le ski font bon ménage en ce mois d'octobre plus froid que la moyenne. Quelques stations accueilleront des skieurs ce week-end ; à Saint-Sauveur, c'est chose faite.

## Une saison de ski qui débute tôt

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LE TEMPS FROID des dernières nuits a permis à une station de ski alpin d'entamer sa saison hier, et à une deuxième de suivre demain grâce à l'enneigement artificiel. Il se pourrait que deux autres accueillent les skieurs au cours du week-end, dont une avec seulement de la neige naturelle.

La responsable des communications à l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ), Martine Lizotte, croit que si le temps demeure froid durant les nuits de la semaine qui vient, des centres seront tentés de faire démarrer leur système d'enneigement artificiel afin de devancer leur début de saison.

À part la saison 1997-1998, c'est la première fois que le Mont Saint-Sauveur ouvre à la fin d'octobre. Normalement, les premiers mordus y font leur apparition vers la mi-novembre. Pour ceux qui ne peuvent plus attendre pour sortir leurs planches, la piste Nordique est ouverte complètement.

Depuis plus d'une semaine, la température descend la nuit entre moins quatre et moins sept dans les Laurentides. Les canons à enneigement artificiel du Mont Saint-Sauveur sont en activité depuis vendredi dernier.

Le Mont-Sainte-Anne offrira demain au moins deux pentes aux adeptes de la glisse de la région de Québec.

En Montérégie, la direction du Mont-Saint-Bruno tente l'impossible pour offrir



C'est parti à Saint-Sauveur. À la Réserve, de Saint-Donat, on peut skier sur de la neige naturelle.

une ou deux pistes pour le week-end. On vérifie au 450-653-3441.

Il a tellement neigé à Saint-Donat, que la station La Réserve a ouvert, sans enneigement artificiel, l'une de ses petites pis-

tes au cours de la dernière fin de semaine. On espère répéter demain et dimanche avec une augmentation du nombre de pistes, s'il neige encore. On se renseigne au 1-877-424-1373.

Même s'il fait plus froid que dans les Basses-Laurentides, la station Mont-Tremblant n'ouvrira pas avant le 22 novembre, a souligné Martine Lizotte.

Selon le président-directeur général de l'ASSQ, Claude Péloquin, on estime à plus de 6 millions de dollars les investissements apportés au cours de la dernière année dans les systèmes d'enneigement. « Pour notre industrie, il s'agit de la meilleure assurance contre les sautes d'humeur de Dame Nature », dit-il.

La température optimale pour la mise en marche des canons à neige se situe à quelques degrés sous le point de congélation. « Plus de 80 % du domaine skiable de la province est couvert par des systèmes d'enneigement ; le défi est de les rendre plus efficaces et, surtout, de s'assurer que les coûts de production soient raisonnables. Entre autres, le Mont Saint-Sauveur a investi 750 000 \$ dans son système d'enneigement, et à Tremblant, la capacité d'enneigement de la montagne augmente de 30 % pour l'hiver qui approche », a ajouté M. Péloquin.

Les retombées économiques directes et indirectes de l'industrie québécoise du ski alpin et de la planche à neige s'élèvent à plus de 515 millions de dollars annuellement. Ce secteur de l'économie québécoise emploie plus de 32 000 personnes, à temps complet ou partiel, dont 13 300 dans les stations.

## Boxeur assassiné

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

UN BOXEUR PROFESSIONNEL, Vasilios Plaitis, a été assassiné mercredi soir alors qu'il se trouvait au deuxième étage de son commerce de voitures usagées, Auto Atlantis, au 4455, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Connu dans le ring sous le nom de Billy, il a été atteint d'au moins trois balles provenant d'une arme tenue par un tueur professionnel, selon les autorités policières. Sa mort a été constatée à son arrivée à l'hôpital du Sacré-Coeur. Après avoir commis son crime, le tueur a pris la fuite en automobile. Un témoin a vu une personne portant une cagoule sortir en courant de l'établissement.

C'est la conjointe de Plaitis qui a fait le 911 après avoir constaté qu'il avait été tiré. Elle n'a pas été témoin du drame.

Cet assassinat a jeté la consternation parmi les employés et certains boxeurs, dont l'ancien champion Otis Grant. Un employé, Michel Tousignant, encore très ébranlé en fin de matinée hier, a dit qu'il n'en revenait pas de ce qui était arrivé à son patron, « tellement un bon gars ».

## Voies réservées très surveillées

MARCEL LAROCHE

POUR QUE LE RESPECT des voies réservées devienne un réflexe pour tous les automobilistes, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) lance une nouvelle offensive rappelant que tout arrêt dans ces zones protégées, si court soit-il, est une infraction au même titre que pour les autres règlements de circulation routière.

Cette campagne de sensibilisation, appuyée par les différents services de police de Montréal, Longueuil, Laval, la Sûreté du Québec ainsi que les agents de stationnement de la ville de Montréal, vise la mise en place d'un programme intensif de surveillance des 27 voies réservées du réseau routier métropolitain.

Durant le mois de mai dernier, près de 3200 contraventions ont été dressées par la Ville de Montréal et le SPVM. En mai et juin, la Sûreté du Québec a rédigé environ 200 contraventions tandis que les policiers de Laval en ont distribué près de 300.

Le montant minimum du billet pour un véhicule motorisé pris en infraction est de 138 \$. À ces frais peuvent également s'ajouter une somme additionnelle de 50 \$ pour le remorquage.

## Nouveau procès pour Noël

PIERRE SAINT-JACQUES  
La Tribune

SHERBROOKE — La Cour suprême du Canada a ordonné la tenue d'un nouveau procès pour Camille Noël, âgé de 41 ans, qui avait été reconnu coupable du meurtre au premier degré du petit Éric Arpin, perpétré le 16 décembre 1994, à Magog. Noël avait essuyé un refus à la Cour d'appel du Québec à l'été 2001.

Dans sa décision, la Cour suprême a retenu, entre autres éléments, que le témoignage d'un accusé rendu dans un autre procès ne pouvait être retenu contre lui.

Camille Noël avait témoigné au procès antérieur de son frère Serge et son témoignage avait été utilisé contre lui. Ce genre d'auto-incrimination n'est pas admis dans les procédures judiciaires.

Le fait qu'il y ait eu trois juges de la Cour d'appel du Québec aurait également penché dans la décision majoritaire de la Cour suprême.

En Cour d'appel, le juge Morris J. Fish aurait pour sa part ordonné la tenue d'un nouveau procès, mais les juges Michel Proulx et Jacques Chamberland n'étaient pas d'accord, d'où le refus du pourvoi.

On ignore toutefois si la Cour suprême a tenu compte des preuves écartées concernant le quotient intellectuel de l'accusé.

## BARRICADE

Suite de la page E1

La solution présentée comporte trois nouveaux panneaux de signalisation réorientant la circulation vers les artères principales. Des obligations de virage à gauche ou à droite, entre autres, seront installées en bas de la côte problématique, baptisée éloquentement « Devil's Hill » (la côte du Diable). Des terre-pleins et une réfection de ces artères est prévue. Le tout devrait être installé dans deux semaines, a annoncé le président de Côte-Saint-Luc, Robert Libman. Il a été

impossible d'obtenir une évaluation financière de ces nouveaux aménagements, qui s'ajoutent à l'étude commandée par Lachine.

Des policiers vont par ailleurs patrouiller plus intensément le secteur dans les prochains mois pour s'assurer que la signalisation est respectée. Le tout sera réévalué dans un an, a-t-on promis.

### Une solution critiquée

Les deux présidents d'arrondissement se sont surtout dits heureux

d'avoir pu trouver un terrain d'entente sans l'intervention de l'administration centrale. En fait, ont rappelé les journalistes, le maire Gérard Tremblay s'est bel et bien mêlé du dossier il y a un mois en assistant à une réunion de citoyens. Claude Dauphin a cependant assuré que M. Tremblay n'avait pas « arbitré » le conflit. « Il a répondu à l'invitation des citoyens et a répété que c'était une question du ressort des arrondissements », précise M. Dauphin.

Le défi, a-t-il ajouté, était de trouver une solution « pacifique » à cet épineux dossier local. « Et bloquer une rue, je ne considère pas que c'est pacifique », a lancé M. Dauphin, par ailleurs responsable des transports au comité exécutif de Montréal.

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Pierre Bourque, a accueilli avec ironie ce règlement. « C'est une solution de technocrate. C'est comme attraper une mouche avec un coup de canon : c'est une solu-

tion qui a coûté trop cher, qui est trop compliquée et qui va amplifier le problème. »

Il aurait été infiniment plus simple, estime M. Bourque, de simplement interdire la circulation autre que locale — ce qui est d'ailleurs le but du projet présenté hier par les présidents d'arrondissement. « De simples pancartes à l'entrée des quartiers auraient suffi. Mais pour quoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Les technocrates ont encore gagné. »

# Les problèmes des urgences psychiatriques reconnus

ALEXANDRE SIROIS

**Les urgences psychiatriques ne sont pas en reste pour ce qui est des débordements et de l'engorgement, reconnaît la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.**

« Il y a un problème dans les urgences physiques, mais il y a également un problème avec l'accès aux services des urgences psychiatriques », a déclaré hier un des membres de la direction de la programmation à la Régie régionale, Réjean Pinard.

La Presse a dévoilé hier le cas d'un jeune schizophrène qui est demeuré pas moins de

34 jours aux urgences psychiatriques de l'hôpital Louis-Hippolyte-LaFontaine. Le jeune homme de 23 ans était resté au moins une semaine aux urgences principales de l'établissement, pour ensuite être transféré à l'unité de débordement des urgences.

La Régie régionale a admis qu'il y a « un problème d'engorgement sérieux » aux urgences de l'hôpital. « Ce cas là est l'illustration d'un problème qu'on connaît et sur lequel on travaille fort avec l'hôpital depuis longtemps », a expliqué M. Pinard.

À l'instar des hôpitaux de soins physiques, ceux qui offrent des soins psychiatriques, même s'ils font moins souvent la manchette, ont aussi fait les frais des restrictions imposées en santé dès le milieu des années 90.

C'est le cas de l'hôpital Louis-Hippolyte-

LaFontaine, qui aurait perdu plusieurs millions de dollars.

« C'est un établissement comme les autres qui a subi des compressions budgétaires au fil des années. C'est un hôpital qui a été invité au même titre que l'ensemble du réseau en santé mentale à diminuer de façon fort significative le nombre de lits pour développer des services dans la communauté », a expliqué M. Pinard. Il a ajouté que les urgences de l'établissement étaient plus achalandées que les trois autres urgences psychiatriques montréalaises, entre autres à cause de la notoriété de l'hôpital.

Selon la Régie régionale, un patient ne devrait pas rester plus de 48 heures aux urgences. Or, hier, à l'hôpital Louis-Hippolyte-LaFontaine, on indiquait que la durée du séjour moyen aux urgences (excluant toute-

fois l'unité de débordement) du 30 septembre au 30 octobre a été de 2,5 jours, soit 60 heures. « Je peux garantir qu'on continue très fort avec la direction de l'hôpital à trouver des mesures pour essayer de réduire la situation qui est problématique », a affirmé M. Pinard, ne pouvant toutefois pas préciser à partir de quand la durée de séjour pourrait diminuer.

Le porte-parole de la Régie régionale a par ailleurs tenu à préciser, comme l'avait fait la veille les représentants de l'hôpital, que l'unité de débordement où le jeune homme avait séjourné pendant un certain temps était une unité « d'intervention brève et non pas un deuxième parking »! « Il n'était pas comme un individu qui attend l'autobus au coin de la rue, a précisé M. Pinard. Il avait des soins. »



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse ©

Ce sont des employés municipaux travaillant dans l'annexe arrière de l'édifice Viger qui se sont inquiétés des vibrations causées par les travaux à proximité.

## Édifice Viger: une alerte à l'amiante force l'arrêt de travaux

KARIM BENESSAIEH

LES FAUX PLAFONDS à l'amiante de l'édifice Viger sont encore revenus hanter l'administration municipale cette semaine.

Cette fois, c'est tout un chantier de réfection qui a dû être interrompu mercredi pour une durée indéterminée et ce, à l'approche de l'hiver. Ce sont des employés municipaux travaillant dans l'annexe arrière qui se sont inquiétés des vibrations causées par les travaux à proximité, et qui risquaient de soulever de la poussière contenant de l'amiante.

Résultat : la Ville a préféré arrêter les travaux — qui impliquaient, entre autres, la plantation de pieux par coups cadencés — et a demandé une analyse de l'air dans les bureaux avant de les reprendre. Les employés municipaux inquiets ont également été rencontrés.

On ne pouvait confirmer hier à

la Ville quand cette reprise serait possible. Il est toutefois improbable que le chantier à l'angle des rues Berri et Saint-Antoine puisse être interrompu bien longtemps, une des missions étant de refaire un mur de soutènement très délabré.

« On a fait arrêter ces travaux-là, on était vraiment inquiets, a expliqué un des employés travaillant dans l'édifice Viger, l'ingénieur Philippe Oneson. Quand c'est votre santé qui est en jeu, vous ne voulez pas courir de risques pour vous retrouver avec le cancer dans 15 ans. »

Il y a plus de six ans que des ouvriers ont constaté par accident que le pavillon arrière de l'édifice Viger, cette construction datant de 1898 aux allures de mini-Château Frontenac, avait de faux plafonds isolés à l'amiante giclé.

Les quelque 300 fonctionnaires ayant leurs bureaux à cet endroit ont depuis demandé à plusieurs re-

prises l'enlèvement de l'amiante. En vain.

Il y a un mois, Montréal a annoncé qu'on avait renoncé à entreprendre des travaux de rénovation de l'édifice, qui allait être vendu dans les plus brefs délais. Sa valeur est estimée à 16 millions : un des acheteurs potentiels est la Commission scolaire de Montréal, qui a déjà fait part de son intérêt d'en faire une école professionnelle d'hôtellerie de niveau secondaire.

Quant aux employés, ils doivent être relogés d'ici janvier. M. Oneson se montre sceptique. « Ça fait des années qu'on nous promet qu'il va arriver quelque chose et on est toujours déçus. Là, avec ces travaux interrompus, on les met au pied du mur pour qu'ils soient obligés de nous déménager. » On a évoqué la possibilité de déménager les employés de l'annexe arrière au deuxième étage de l'édifice Viger, précise l'ingénieur. « On veut déménager avant qu'ils ne recommencent les travaux, ça c'est sûr. »

## Le « prédateur de la 20 » en appel

Presse Canadienne

MÊME SI la Cour d'appel confirme la plupart des verdicts de culpabilité rendus il y a deux ans dans le dossier d'André Gagnon, celui qu'on désignait alors comme le « prédateur de l'autoroute 20 », il ne faudrait pas s'étonner que le tribunal de deuxième instance réduise la peine globale de 14 ans et 10 mois de pénitencier qui lui a été imposée.

Les juges France Thibault, André Brossard et André Rochon, de la Cour d'appel, ont mis en délibéré hier les pourvois de Gagnon après avoir écouté son avocat, M<sup>e</sup> François Huot, durant une bonne partie de la journée.

L'homme de 48 ans actuellement

détenu au pénitencier de Drummondville a été reconnu coupable d'homicide involontaire et d'agressions sexuelles sur des adolescents qu'il avait au préalable drogués.

La preuve faite par le ministère public lors du procès démontrait que, durant trois ans, Gagnon, un ancien travailleur du domaine de la pâtisserie, avait fait monter de jeunes auto-stoppeurs et les avait drogués à leur insu. Il profitait ensuite de leur état pour les agresser sexuellement.

Douze jeunes ont été trouvés hargrés sur le bord de l'autoroute 20. Le 13<sup>e</sup>, âgé de 20 ans, s'est fait heurter à mort par une voiture, près de Montmagny.

Si la peine d'André Gagnon est réduite, cela pourrait être attribua-

ble à son acquittement du chef d'homicide involontaire. Le procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> Marcel Guimont, a admis en effet qu'il existe un problème de fiabilité de la preuve pour ce chef d'accusation.

Or, cinq des 14 années de la peine globale correspondent à l'homicide involontaire. De plus, les trois juges se sont interrogés sur la pertinence d'avoir infligé des peines cumulatives. « Et s'il y avait eu 10 autres chefs, il aurait eu 20 ans de plus ? » a demandé le juge Brossard.

Auparavant, M<sup>e</sup> Huot avait plaidé que, suivant la jurisprudence, la peine de 18 ans, si l'on inclut la détention préventive de Gagnon, équivalait à celles dont écopent des individus ayant agressé des enfants à de multiples reprises durant de nombreuses années.

SERVICE D'AUTOBUS EXPRESS DE REPENTIGNY

## Consultations tardives

BRUNO BISSON

APRÈS des mois d'évolution discrète et plusieurs semaines après que des travaux majeurs eurent été entrepris sous le nez de résidents qui n'y comprenaient strictement rien, une première séance d'information aura finalement lieu dans le quartier Pointe-aux-Trembles, lundi, sur l'implantation d'un service d'autobus de 30 millions pour desservir la banlieue est de Montréal à partir de 2004.

L'assemblée publique de lundi soir a été organisée en peu de temps sous l'impulsion de la députée de Pointe-aux-Trembles, Nicole Léger, afin de diffuser plus d'informations sur le projet du Via-Bus Repentigny, un nouveau circuit d'autobus express qui permettra aux résidents de banlieue de rallier le centre-ville de Montréal plus rapidement qu'en automobile, dans le trafic des heures de pointe. M<sup>me</sup> Léger, qui est aussi ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, a pris cette initiative après avoir été interpellée à maintes reprises par des résidents de ce secteur qui se sont plaints d'être complètement ignorés par le promoteur du projet, l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Le projet

Le projet de l'AMT consiste à utiliser une ancienne emprise ferroviaire désaffectée pour y faire transiter des autobus express entre la banlieue est de Repentigny (incluant l'ancienne ville de Le Gardeur, fusionnée au printemps), et le centre-ville de Montréal. Le projet devrait être sur les rails avant que ne débutent les plus gros travaux de réfection de la rue Notre-Dame, dans l'est de la métropole, qui deviendra une autoroute à huit voies d'ici 2005.

Or, « des employés du CN se sont présentés il y a un mois pour commencer l'enlèvement des voies ferrées, sans avertissement, et cela a inquiété de très nombreux résidents, convient la députée de Pointe-aux-Trembles. Le manque d'informations sur des projets de cette envergure peut faire monter en épingle leurs motifs d'inquiétudes. »

L'un d'eux, Robert Delorme, qui habite une petite rue résidentielle située juste au nord de la rue Notre-Dame, ne mâchait pas ses mots hier pour qualifier l'attitude du promoteur dans ce projet, sans pour autant critiquer directement le concept de desserte élaboré par l'AMT. « Je ne sais pas si c'est un bon service d'autobus ou non, protestait-il lors d'un entretien hier, parce qu'il n'y a pas moyen de rien savoir du projet depuis un an. L'été dernier, avec nos voisins, nous avons entrepris de sensibiliser les riverains de l'ancienne voie ferrée aux impacts du projet.

« Ce n'est pas normal, il me semble, qu'un promoteur public garde un silence obstiné sur un de ses projets, et que ce soit de simples citoyens qui soient obligés de faire du bruit pour attirer l'attention dessus. Mais je peux vous dire que de la quarantaine de réponses que nous avons reçues depuis quelques

semaines, il n'y en n'a pas une seule qui soit franchement positive. »

Anne Beluse, une voisine de M. Delorme, rue Nicolas-Senet, affirme que l'AMT a bien informé par écrit la population locale de la venue du projet de Via-Bus, en juillet dernier, en promettant que des soirées d'information seraient organisées pour tenir les gens au courant de tout développement subséquent.

Mais les ouvriers du CN qui ont démantelé l'emprise ferroviaire sont arrivés en premier, et les réponses aux nombreuses questions qu'elle se pose se font toujours attendre.

« Le projet va-t-il améliorer le transport en commun dans notre secteur ? demande-t-elle. Je ne le sais pas. Depuis quelques années, des circuits express locaux qui me semblent fonctionner assez bien ont déjà permis des gains de temps importants pour les gens du Bout-de-l'île. Est-ce qu'on a besoin de ce service ou est-ce que l'AMT fait seulement passer ses autobus juste dans ma cour arrière pour desservir la banlieue ? Je ne le sais pas non plus. Personne ne semble vouloir le dire. »

Le bruit

M. Delorme et M<sup>me</sup> Beluse craignent particulièrement le bruit, la poussière et les odeurs que pourrait générer l'exploitation du circuit d'autobus express, dont les véhicules passeront à une cadence rapprochée. Un autobus à la minute, aux trois minutes ou aux six minutes ? On ne sait pas non plus. Y aura-t-il des murs antibruit ? Comment assurera-t-on la sécurité autour de l'ancienne emprise ferroviaire aplaniée et asphaltée, que M. Delorme appelle « une autoroute d'autobus » ?

Les enfants auront-ils facilement accès à l'emprise routière réservée qui longe toute une succession de quartiers résidentiels sur des kilomètres, le long du quartier Pointe-aux-Trembles ? Et, le cas échéant, qu'est-ce qui sera mis en place pour éviter qu'ils ne se jettent, par distraction ou par inadvertance, sous les roues des autobus ? « En ce moment, fait remarquer M<sup>me</sup> Beluse, il n'y a plus rien entre la clôture de ma cour et l'emprise du Via-Bus, cinq mètres plus loin. »

Selon la ministre Léger, le projet de l'AMT est toujours « en évolution » et l'agence, qui relève du ministère des Transports, aurait sans doute préféré attendre un peu avant de le présenter en public. Mais le démantèlement récent de la voie ferrée du CN qui traverse Pointe-aux-Trembles depuis des générations, a rendu toute attente supplémentaire intenable.

« Dans les circonstances, je crois que c'était de ma responsabilité de faire un geste concret le plus rapidement possible pour tenter de calmer ces inquiétudes et de contribuer à une meilleure acceptation du projet. Parce que c'est un beau projet », a ajouté la députée de l'est de Montréal, qui a collaboré au développement du Via-Bus depuis trois ans avec l'AMT et le MTQ.

## Violence à l'Université Concordia: 19 responsables ont été identifiés

SOPHIE ALLARD

DIX-NEUF personnes ont été identifiées comme ayant une responsabilité dans l'escalade de violence survenue à l'Université Concordia le 9 septembre dernier lors de la visite de l'ancien premier ministre d'Israël, Benjamin Netenyahu.

Parmi les individus liés à l'incident, cinq ont déjà été accusés d'infractions au Code criminel ou aux

règlements municipaux. Douze étudiants fautifs de Concordia font face à des sanctions allant de la réprimande écrite à une expulsion définitive de l'institution. Quatre autres personnes, qui n'étudient pas à Concordia, se verront interdire l'entrée sur le campus ainsi que tout droit d'inscription à l'université montréalaise pour une période de cinq ans.

C'est l'étude exhaustive de bandes vidéo qui a permis d'identifier

les personnes aux comportements répréhensibles, a annoncé hier l'Université Concordia par communiqué. L'enquête suit son cours et de nouvelles accusations pourraient s'ajouter en fonction des individus qu'il reste à identifier.

Les accusations vont de l'occupation de la mezzanine et des escaliers roulants au bris du périmètre de sécurité instauré par les policiers, en passant par l'attroupement illégal.

LA PHRASE SECRÈTE

Thème: Citation de Ralph Waldo

Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

U	S	X	O	I	E	F	A	I	T	E	D	I	E
L	P	E	R	V	E	R	S	E	S	C		U	M
X	A		C	P									

01-11-02

Solution du dernier numéro : L'amour qui économise n'est jamais le véritable amour.



100 Immobilier SOUS LOCATION 155 C.D.N., grand 6½, haut duplex, 3 ch., lav./séc., 1er déc. du 1er juillet, Benoit 514-733-1717.

156 APPARTEMENTS MEUBLES À 2 pas métro Jean-Talon, 1/4, 7171 Châteaurand, rénove, chauffé, 490 \$. 514-940-1300

À LOUER CENTRE-VILLE 1150 px par car., édifice Grilli, chauffé, stats. int., 514-694-2101

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

À LOUER CENTRE-VILLE Luxueux 3½, 4½, meublés, court-long terme, 514-937-4249

À MTL, près métro, beaux 2½/3½ meubles, décorés, cuisines, parquets, fibres 400-211-0315

BERRI UQAM app. 1 + 2 ch., int., internet, stat. courtoing, fibre, 514-357-857

240 Marché aux puces 4 PNEUS d'hiver 2005/6R15, avec jantes acier + pneus/bois BMW. 1755 450-689-7312

MACHINE à coudre Pfaff 1222, positive avec meuble, bon état. 514-331-1587

MAGS de Mercedes 95, classe 116 po. exc. condition, 1200x, 514-349-7103

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

MAINTENANCE de voiture, bon état, 10-12, 514-279-6944

300 Offres d'emploi 319 COMPAGNIE torontoise d'accroches cellulaires est à rechercher

321 TRANSPORT / CAMIONNAGE AIDE-RÉPARATEUR Exp. en transport, informatique

322 HOTELIERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION BARMAN(AID), serveur, cours, aide au placement, 489-2828

323 EMPLOIS DEMANDÉS COMPTABLE professionnel, états financiers, impôts, respons. TPS/TVA

324 SERVICES PERSONNELS FERRAIS ménage résidentiel, ménagères et feront exp. Marie

325 SERVICES PERSONNELS VRAI massage par hotte, Massage Louis 514-267-6686

326 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000, LX, argent, 47 000 km, 514-992-2336

327 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

328 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

329 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

330 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

331 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

332 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

333 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

334 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

335 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

336 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

337 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

338 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

339 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

340 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

341 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

342 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

343 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

344 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

345 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

346 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

347 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

348 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

349 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

350 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

351 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

400 Services personnels 445 STUDIOS DE MASSAGE VIENS le relaxer avec Tara 514-237-3803

401 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000, LX, argent, 47 000 km, 514-992-2336

402 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

403 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

404 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

405 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

406 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

407 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

408 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

409 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

410 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

411 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

412 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

413 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

414 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

415 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

416 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

417 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

418 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

419 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

420 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

421 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

422 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

423 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

424 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

425 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

426 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

427 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

428 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

429 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

430 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

431 SERVICES PERSONNELS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

300 Offres d'emploi 306 SERVICES, SANTÉ, COMMUNAUTAIRES ASSISTANT(E) DENTAIRE

307 ÉDUCATION ENSEIGNEMENT ÉCOLE juive privée pour filles, Outremont, à un poste ouvert

308 GARDERIES PHARMACIE UNIPRIX à St-Léonard et polyclinique

309 BUREAUX 310 BUREAUX 311 BUREAUX

312 BUREAUX 313 BUREAUX 314 BUREAUX

315 BUREAUX 316 BUREAUX 317 BUREAUX

318 BUREAUX 319 BUREAUX 320 BUREAUX

321 BUREAUX 322 BUREAUX 323 BUREAUX

324 BUREAUX 325 BUREAUX 326 BUREAUX

327 BUREAUX 328 BUREAUX 329 BUREAUX

330 BUREAUX 331 BUREAUX 332 BUREAUX

333 BUREAUX 334 BUREAUX 335 BUREAUX

336 BUREAUX 337 BUREAUX 338 BUREAUX

339 BUREAUX 340 BUREAUX 341 BUREAUX

300 COIFFURE ESTHÉTIQUE 306 SERVICES, SANTÉ, COMMUNAUTAIRES ASSISTANT(E) DENTAIRE

307 ÉDUCATION ENSEIGNEMENT ÉCOLE juive privée pour filles, Outremont, à un poste ouvert

308 GARDERIES PHARMACIE UNIPRIX à St-Léonard et polyclinique

309 BUREAUX 310 BUREAUX 311 BUREAUX

312 BUREAUX 313 BUREAUX 314 BUREAUX

315 BUREAUX 316 BUREAUX 317 BUREAUX

318 BUREAUX 319 BUREAUX 320 BUREAUX

321 BUREAUX 322 BUREAUX 323 BUREAUX

324 BUREAUX 325 BUREAUX 326 BUREAUX

327 BUREAUX 328 BUREAUX 329 BUREAUX

330 BUREAUX 331 BUREAUX 332 BUREAUX

333 BUREAUX 334 BUREAUX 335 BUREAUX

336 BUREAUX 337 BUREAUX 338 BUREAUX

339 BUREAUX 340 BUREAUX 341 BUREAUX

400 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000, LX, argent, 47 000 km, 514-992-2336

401 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

402 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

403 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

404 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

405 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

406 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

407 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

408 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

409 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

410 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

411 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

412 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

413 VÉHICULES 5000\$ ET MOINS MAZDA MPV 2000 (déjà) 78 000 km, exc. condition, 2000

100 ANIMAUX 218 ANIMAUX 219





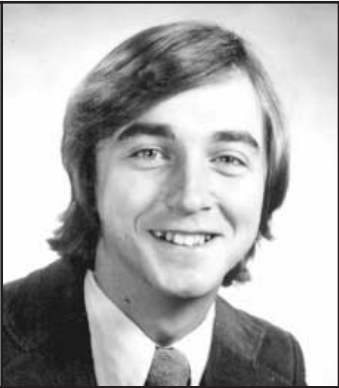
# Décès, prières, remerciements

900 Petites annonces  
www.capresse.ca

## INDEX DES DÉCÈS

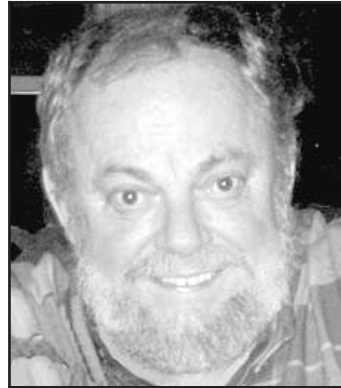
**ALFONSO-PENNOBER, Marie**  
Laval  
**ARCHAMBAULT, Marcel**  
**BÉLANGER GAGNON, Rita**  
Montréal  
**CHAMBERLAND, Denis**  
Longueuil  
**CHARLEBOIS, Jean-Pierre (Pete)**  
LaSalle  
**CHARTRAND-Gauthier (Landry), Valentine**  
Valleyfield  
**CHAUSSÉ, Roger**  
St-André-Avellin  
**COLLET, Sr Rolande**  
Arthabaska  
**DESAULNIERS, Gérard**  
Montréal  
**D'ORSONNENS, Pierre-Luc**  
Montréal  
**GUERTIN (Patry), Georgette**  
Montréal  
**LAMARRE (Grignon), Simonne**  
Iles des Soeurs  
**LAURIN, Georges E.**  
Ville Saint-Laurent  
**LEBON, Jean**  
St-Alexis-des-Monts  
**LEDOUX, Pierrette**  
Montréal  
**LONGPRÉ (Leclerc), Cécile**  
Montréal  
**MARCOUX, Robert**  
Lévis  
**PARADIS, Aline**  
Longueuil  
**SCHUMANN BOURDON, Thérèse**  
Verdun

**CHARLEBOIS, Jean-Pierre (Pete)**  
1925 - 2002  
Au Centre hospitalier de LaSalle, le jeudi 31 octobre 2002, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Jean-Pierre (Pete) Charlebois. Il laisse dans le deuil son épouse depuis 49 ans, Patricia (Pat) (née Gannon), ses enfants Marc (Evelyn Zibrowski), Pierre, Paul et Louise (Sean Jardine), ses petits-enfants Amanda, Mélanie et David.  
Homme généreux et adepte du bénévolat, il fut membre fondateur et ancien président de l'Association des propriétaires du Parc Riverside et de la piscine Riverside. Pendant plusieurs années, il a donné de son temps à l'Association de hockey Parc Riverside et à l'Association du hockey mineur de LaSalle.  
Il oeuvra comme spécialiste en assurance- vie pour Occidental (Transamerica) Life Insurance, pendant 36 ans, pour finalement prendre sa retraite en 1986.  
La famille recevra les condoléances aux **Salons funéraire Feron**  
**1010, boul. Shevchenko, LaSalle**  
le samedi 2 novembre de 19 à 21 h, et le dimanche 3 novembre de 14 à 17 h et de 19 à 21 h. Les funérailles auront lieu le lundi 4 novembre à 11 h en la paroisse St-Jean de Brébeuf, 777, rue Georges (coin Bishop Power), LaSalle, suivies de l'inhumation au cimetière de La Prairie. Au lieu de fleurs, des dons au Centre hospitalier LaSalle seraient appréciés de la famille.



**D'ORSONNENS, Pierre-Luc**  
1949 - 2002

À l'hôpital St-Luc, le 26 octobre 2002, à l'âge de 53 ans, est décédé Pierre-Luc d'Orsonnens des suites d'un accident cérébrovasculaire. Il laisse dans le deuil son conjoint Maurice Bourassa, sa famille et ses amis. Les proches recevront les condoléances le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2002 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le samedi 2 novembre 2002 à compter de 9 h au salon:  
**Alfred Dallaire inc.**  
**1111, Laurier Ouest, Outremont**  
Les funérailles auront lieu le samedi 2 novembre 2002 à 11 h en l'église St-Viateur d'Outremont, angle Laurier Ouest et Bloomfield. Le cortège se rendra ensuite au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour l'inhumation.

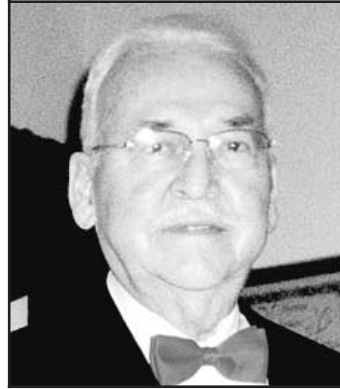


**LEBON, Jean**

À St-Alexis-des-Monts, le 25 octobre 2002, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Jean LeBon, époux de Paule Bernier. Il est allé rejoindre son fils Richard, ses frères Camille et Louis ainsi que sa sœur Violette. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Pierre (Sylvie Leclerc) et André (Claude Lamothe), ses petits-enfants Charlotte (sa mère Brigitte Paquette), Eliane, Guillaume et David ainsi que son frère Michel, ses sœurs Lucie (André Villeneuve), Suzanne (Renée Cantin) et Marthe (Conrad Audy), sa belle-soeur Collette Plante (feu Camille) ainsi que de nombreux amis.  
La famille recevra les condoléances le samedi 2 novembre à partir de 10 h au  
**Centre funéraire Côte-des-Neiges**  
**4525, ch. Côte-des-Neiges, Montréal**  
Le service funéraire aura lieu au même endroit à midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, un don à la Fondation des maladies du coeur serait apprécié.

## REMERCIEMENTS

### REMERCIEMENTS



**BONNIER, J.B. MARCEL**

Son épouse Germaine Seguin, les enfants: Bernard et Carole Bonnier (Jeannot St-Pierre), Paul Lepage (Sylvie Labrosse), Claire Lepage (Jacques Malo), ses petits-enfants: Marie-Génévieve et Jocelyn A. Bonnier, Janie et Lizanne St-Pierre et Genevieve Gonthier vous remercient de votre présence, de vos fleurs, messes et dons lors du décès de Marcel que nous aimions tant, décédé le 29 septembre 2002.

## La NASA victime d'escroqueries

LARRY MARGASAK  
Associated Press

WASHINGTON — De pièces défectueuses de la Station spatiale internationale au vol de roches lunaires, la NASA a été escroquée des dizaines de fois depuis un an par des fournisseurs et parfois par ses propres employés, révèlent des rapports d'enquête interne.

Des pièces défectueuses, des réparations incorrectes et de faux résultats de tests qui pourraient mettre en danger la vie des astronautes ont notamment été recensés par l'inspection générale de l'agence spatiale américaine.

« Nous sommes particulièrement préoccupés par la substitution de produits qui peuvent avoir un impact sur la sécurité », souligne Paul Shawcross, un responsable du service d'inspection. « Lorsque nous avons une affaire de pièces frauduleuses, nous prévenons le personnel compétent. S'il y a un risque pour la sécurité, elles sont immédiatement retirées du service. »

Les archives de l'inspection générale de la NASA citent près d'une trentaine de cas depuis un an où l'agence spatiale américaine a été victime de comportements et d'actes frauduleux. Six cas portent sur des pièces défectueuses ou de faux résultats de tests. D'autres montrent que le système informatique de la NASA a été violé par des cyberpirates.

La NASA affirme prendre le problème au sérieux mais souligne que le coût de la fraude ne représente qu'une petite partie de son budget, qui s'élève à 14,8 milliards US en 2002.

« Avec une telle somme d'argent, il est inévitable qu'il y ait de la fraude » dont le montant total n'est pas connu, estime, un brin fataliste, Robert Mirelson, porte-parole de la NASA. Mais « nous n'acceptons certainement pas de vivre avec des violations des règles de sécurité et des fraudes. Nous prendrons les mesures appropriées. »

Le cas le plus étonnant a été le vol d'un coffre contenant 270 kg d'échantillons lunaires le 13 juillet dernier. Une semaine après, les autorités ont arrêté quatre personnes, dont trois travaillaient au Centre spatial Johnson, à Houston, où le vol a eu lieu. Dans une autre affaire, l'employée d'un fournisseur avait accepté pour 27 000 \$ d'appels à frais virés et sa société avait envoyé la facture au programme du télescope spatial Hubble.

L'inspection générale de la NASA cite plusieurs autres affaires. Un tribunal de Tulsa (Oklahoma) a ainsi accusé le 24 mai la firme Key Enterprises d'avoir effectué une réparation incorrecte sur des pièces de moteur utilisées par la NASA et d'avoir certifié indûment que la réparation était conforme aux indications du fabricant. L'affaire est en attente d'être jugée.

Le 4 septembre, la société Herco Aircraft Machine a été accusée par un tribunal de San Antonio d'avoir fabriqué des pièces ne répondant pas aux normes pour des avions T-38, utilisés notamment pour l'entraînement des pilotes-astronautes. Un procès est prévu pour décembre.

Le 31 juillet, ce sont 14 membres de « Reservoir Dogs », un collectif de pirates informatiques, qui ont été arrêtés. Ils utilisaient les ordinateurs de la NASA au laboratoire de propulsion par réaction de Pasadena pour bavarder sur Internet.

Le 8 juillet, la société Copeland Manufacturing, basée à Tulsa, a été sanctionnée par la justice pour fausses déclarations. On a découvert que les pièces fabriquées par la firme et utilisées pour remplacer les batteries de la Station spatiale internationale (SSI) comportaient des soudures non autorisées.

La présidente de la commission parlementaire qui supervise la NASA, Dana Rohrabacher, estime qu'« il y a des erreurs fondamentales dans le système de la NASA ».

## DÉCÈS

**ALFONSO-PENNOBER, Marie**  
1933 - 2002  
À Laval, le 28 octobre 2002, à l'âge de 69 ans, est décédée Marie Pennober, épouse de Maurice Alfonso. Outre son époux, elle laisse dans le deuil sa fille Martine (Philippe Bertrand), son fils Philippe (Nathalie Latour), ses quatre petits-enfants Laurence, Xavier, Myriam et Gabrielle ainsi que son frère Jean (Suzanne Guertin), ses deux sœurs Rose et Annick (Claude Scanlan), ses belles-sœurs, beaux-frères, neveux, nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances au  
**Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.**  
**2159, boul. St-Martin E., Duvernay, Laval**  
le samedi 2 novembre à compter de 9 h, suivi d'une réunion de prières à 10 h en la chapelle du complexe funéraire.

**ARCHAMBAULT, Marcel**  
1921 - 2002

Au centre hospitalier Pierre-Boucher, le 24 octobre 2002, à l'âge de 80 ans, est décédé Marcel Archambault, époux de Nicole Côté. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses deux enfants, Michel et Sonia (Richard Contan), sa petite-fille Florence, ses sœurs Berna et Yvette, ses frères Paul et Gérard ainsi que plusieurs autres parents et amis. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Les funérailles auront lieu le samedi 2 novembre à 10 h en l'église St-Pierre Apôtre, 210 rue Gentilly, Longueuil. La famille recevra les condoléances à l'église à compter de 9 h.  
Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation québécoise du cancer ou à l'Association pulmonaire du Québec seraient appréciés.  
Direction funéraire :  
**Complexe Jacques Cartier & Urgel Bourgier**  
**1025 St-Laurent ouest, Longueuil**  
[www.urgelbourgier.com](http://www.urgelbourgier.com)

**BÉLANGER GAGNON, Rita**  
1924 - 2002

À la résidence Château Westmount de Montréal, le 25 octobre 2002, à l'âge de 77 ans, est décédée notre mère et grand-mère bien-aimée, Rita Bélangier, épouse de Robert Gagnon. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Chantal, Marc (Hélène Barrette), Hervé (Danielle Verrier), André et Claude (Danielle Corriveau); ses petits-enfants: Maudé, Geneviève et Jean-Pierre; ses beaux-frères, belles-sœurs: Léon-Georges, Stella, Thérèse, Cécile et Monique Gagnon, Henriette Catoule ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis.  
Les funérailles seront célébrées, en présence des cendres, en l'église Saint-Germain d'Outremont, 28 Av. Vincent d'Indy, par son fils André le samedi 2 novembre 2002 à 11 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans aucune autre invitation, à compter de 10 h.  
Madame Bélangier-Gagnon étant originaire du Saguenay, une cérémonie familiale sera célébrée ultérieurement à Chicoutimi.  
Au lieu de fleurs, des dons à la Société d'Alzheimer du Québec seraient appréciés.  
Direction : **Magnus Poirier inc.**  
"Ton intelligence, ta bonté et ta joie de vivre resteront toujours gravées dans nos mémoires."



**CHAMBERLAND, Denis**  
1932 - 2002

À Longueuil, le 31 octobre 2002, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Denis Chamberland, époux de Mme Andrée Benoit. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles, Annie (Jimmy Kenney), Isabelle (Jean-François Saracosa), ses petits-fils, Alex et Jérémie, ses frères et sœurs, Yvon (Nancy), Reine, Estelle (Pierre), Odette, Alain (Pierrette), Jocelyne, Jacques, Gaétan (Carolle), Céline (Yves), Sylvie (Alain), ses beaux-frères et belles-sœurs, Lisette (Armand), Pierre (Jeanne-Mance), Raymonde, Denis (Laurianne), ses neveux et nièces ainsi qu'autres parents et amis, principalement Rémi Leclerc. Exposé à  
**La Maison Darche**  
**Réseau Dignité**  
**505, boul. Curé Poirier ouest, Longueuil**  
[maisondarche@bellnet.ca](http://maisondarche@bellnet.ca)  
Les funérailles seront célébrées le samedi 2 novembre à 14 h, en l'église St-Vincent-de-Paul (2185, Brébeuf, Longueuil) et de là au crématorium Darche. Heures de visites: vendredi 1<sup>er</sup> novembre de 19 à 22 h et samedi à compter de midi.

## ÊTES-VOUS OBSERVATEUR?

### RÉPONSES

- 1) Main gauche de l'homme plus longue.
- 2) Une fleur en plus sous le col de chemise.
- 3) Rocher complété derrière l'homme.
- 4) Siège de la voiture plus court à gauche.
- 5) Une nervure à la base du coffre arrière.
- 6) Rocher incomplet à gauche sous le panneau.
- 7) Bord de la route modifié devant la voiture.
- 8) Rocher complété au-dessus de la barrière.

EBRONIER

**CHARTRAND-Gauthier (Landry), Valentine**  
1909 - 2002

À Valleyfield, le 30 octobre 2002, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme Valentine Chartrand-Gauthier-Landry, épouse de feu Eugène Gauthier et en secondes noces de feu Paul-Émile Chartrand. Elle laisse dans le deuil ses enfants Richard (Lucille Ladouceur), Robert (Irma Fournier), Roland (Lise Rivest), Aline (Jacques Garépy) et Michel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, neveux et nièces, parents et amis. Elle laisse également dans le deuil ses frères et sœurs Aldéa Lavoie, Arthur Landry, Jean Landry et Rose Cadieux ainsi que ses demi-frères Elle sera exposée au  
**Complexe funéraire Angrignon**  
**Alfred Dallaire inc.**  
**7200, boul. Newman, LaSalle**  
le samedi 2 novembre à partir de 10 h. Une messe sera célébrée en la chapelle du complexe, le même jour à 14 h 30.

**CHAUSSÉ, Roger**

À St-André-Avellin, le 28 octobre 2002, est décédé à l'âge de 74 ans, M. Roger Chaussé, de St-André-Avellin. Il laisse dans le deuil sa conjointe Monique Bonnet, son fils Mario (Angela) ses 2 filles Isabelle (Patrick) et Dominique (Gérald), ses 5 petits-enfants Samantha, Sébastien, Jean-Philippe, Simon et Julianne, ses frères et sœurs ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et ami(e)s. Il repose au  
**Complexe funéraire de la Petite-Nation**  
**Shields et Fils inc**  
**101, Principale, St-André-Avellin**  
La liturgie de la Parole aura lieu le samedi 2 novembre à 20 h 30, au complexe funéraire de St-André-Avellin. Heures de visite: samedi de 14 à 17 h et de 19 à 20 h 30. Des dons à la Fondation des maladies du coeur seraient appréciés. Pour vos messages de sympathie par courriel:  
[www.maisonfuneraireshields.qc.ca](http://www.maisonfuneraireshields.qc.ca)  
ou par télécopieur: (819) 983-6865

**COLLET, Sr Rolande**

À la Maison mère des Religieuses hospitalières St-Joseph de Montréal, le 31 octobre 2002, à l'âge de 84 ans, est décédée Sr Rolande Collet, domiciliée à Arthabaska, fille de feu Alfred Collet et de feu Blanche Côté de Auburn, Maine. Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs: Fred Collet, du Maine, Louis Collet, du Maine, Cécile Collet (Martin Jennings), du Maine, Jeannette Collet (Ronald Carroll), du Maine, ainsi que plusieurs neveux et nièces, autres parents et amis. La famille recevra les condoléances vendredi de 14 à 16 h 30 et de 19 à 22 h, samedi, jour des funérailles, à partir de midi au  
**Salon funéraire Louis Bergeron inc.**  
**620, boul. Bois-Francis Sud, Victoriaville**  
Tél.: (819) 357-2621  
Les funérailles auront lieu le samedi 2 novembre à 14 h en la chapelle de la résidence Arthabaska.



**GUERTIN, Georgette (née Patry)**

Est décédée à l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, le 29 octobre 2002, à l'âge de 74 ans, épouse bien-aimée de feu Marc Guertin. Elle laisse dans le deuil ses enfants Louis (Johanne Brunelle) et Marie (François Pépin). Elle laisse également derrière elle ses petits-enfants Geneviève, Sophie, Simon et Jean-Philippe, ses trois sœurs Rita, Jeanne et Rose, son frère Jean-Charles, ses neveux et nièces ainsi que plusieurs autres membres de la famille et amis. Les visites auront lieu le vendredi 1<sup>er</sup> novembre de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h au  
**Salon funéraire Rideau**  
**4275, boul. des Sources**  
**Dollard des Ormeaux**  
**(514) 685-3344**  
Le service se tiendra le samedi 2 novembre 2002, à l'église St-Luc, D.D.O., à 10 h 30. Des dons en sa mémoire à la fondation du HSCM en pneumologie, 5400, boul. Gouin Ouest, Montréal, H4J 1C5, 514-338-2222 (poste 2303) seraient appréciés par la famille.



**LAMARRE (Grignon), Simonne**  
1909 - 2002

À l'Île des Soeurs, autrefois de Ste-Rose, le 29 octobre 2002, à l'âge de 93 ans, est décédée Simonne Grignon, épouse de feu Laurent Lamarre. Elle laisse dans le deuil son conjoint Maurice Grenier, ses enfants Claire, Denise, Yves (Denise), Jean-Claude, ses petits et arrière-petits-enfants et de nombreux parents et amis.  
La famille recevra les condoléances au  
**Complexe funéraire Urgel Bourgier**  
**167, boul. Ste-Rose, Ste-Rose**  
[www.urgelbourgier.com](http://www.urgelbourgier.com)  
Les funérailles auront lieu le samedi 2 novembre à 14 h en l'église Ste-Rose et de là au cimetière Ste-Rose. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: vendredi de 15 h à 22 h, samedi à compter de midi.



**LAURIN, Georges E.**

À Ville Saint-Laurent, le 30 octobre 2002, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Georges E. Laurin, époux de Mireille Quimet, père de Frédéric (Geneviève Farley), frère de feu Marcel (Louise Hodge), feu Pierre (Louise Lalonde) et feu Louise. Il laisse dans le deuil ses sœurs Thérèse (Robert Dumouchel), Hélène (Claude B. Thomas), sa belle-mère Mme Flore Oumet ainsi que beaux-frères, belles-sœurs, parents et amis. La famille recevra les condoléances au  
**Complexe funéraire Urgel Bourgier**  
**790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent**  
[www.urgelbourgier.com](http://www.urgelbourgier.com)  
Les funérailles auront lieu le samedi 2 novembre 2002 à 12 h, en l'église Saint-Laurent, 805 boul. Ste-Croix, et de là au cimetière Saint-Laurent. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: samedi de 10 h 30 à 12 h.

**MARCOUX, Robert**

À St-Marcel, comté l'Islet, le 23 octobre 2002, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Robert Marcoux, fils de feu Lucien Marcoux et de feu Irène Nadeau, demeurant à Lévis. Le défunt repose au  
**Centre funéraire Grégoire & Desrochers**  
**35, rue des Forges, Victoriaville**  
Heures de visite: samedi, jour des funérailles, de 13 h jusqu'au départ du salon à 13 h 45. Les funérailles auront lieu le samedi 2 novembre à 14 h en l'église Ste-Victoire. En guise de sympathie, dons à la Fondation de l'hôtel-Dieu d'Arthabaska.  
Le défunt laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Benoit conjoint de Claudette, Denise épouse de Camil, Laurent conjoint de Marcelle, Louise épouse de Fernand, Nicole, Lucien Jr, Pierre conjoint de Michelle, Francine conjointe de Normand. Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces et autres parents et amis.

**PARADIS, Aline**  
1936 - 2002

À Longueuil, le 28 octobre 2002, à l'âge de 66 ans, est décédée madame Aline Paradis (Vinet). Elle laisse dans le deuil son époux M. Paul-Émile Paradis, ses fils Éric, sa fille Annie, sa sœur Suzanne (Pierre Beaudoin), son frère Guy (Micheline Moreau), John, plusieurs neveux et nièces, et de nombreux amis. La famille recevra les condoléances le samedi 2 novembre à 10 h en l'église St-Thomas d'Aquin au 311, rue St-Thomas à St-Lambert. Les funérailles auront lieu le même jour à 10 h 30 en l'église St-Thomas d'Aquin.  
**Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal**  
**635, boul. Curé-Poirier Ouest**  
Tél.: (450) 677-5203

**SCHUMANN BOURDON, Thérèse**

Au Manoir de Verdun, le 30 octobre 2002, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Thérèse Bourdon Schumann, épouse de feu Robert Schumann. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Louise, Jacques (Nicole Dallaire), Claude (Denise Côté), Claire, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, son frère Roméo, ses sœurs Madeleine et Marguerite, ainsi que ses belles-sœurs, beaux-frères, parents et amis. Exposée à la  
**Résidence funéraire Laurent Thériault**  
**512 de l'Église, Verdun**  
Les funérailles auront lieu le samedi 2 novembre, à 10h, en l'église Notre-Dame-Auxiliatrice, 4141 Bannantyne et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Heures de visite: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi à partir de 8 h. Des dons à la Société d'Alzheimer seraient appréciés.

# Gène de la dépression identifié

Agence France-Presse

PITTSBURGH — Des chercheurs américains ont identifié un gène susceptible d'entraîner un état de dépression chronique chez les femmes, selon un article paru hier dans la revue *American Journal of Medical Genetics*.

Les recherches menées par une équipe de chercheurs de l'Université de Pittsburgh (Pennsylvanie) mettent en évidence un lien entre les dépressions de type unipolaire (dépression chronique majeure et dysthymie) et une région spécifique du chromosome 2, baptisée 2q33-35.

Selon le Dr George Zubenko, professeur de psychiatrie à l'école de médecine de l'université, les femmes sont deux fois plus susceptibles de faire une dépression majeure que les hommes et l'explication de cette différence pourrait avoir un fondement génétique.

« Nous avons réduit notre recherche d'un gène de susceptibilité pour la dépression clinique à une petite région du chromosome 2 qui représente seulement 0,01% du génome humain », a-t-il expliqué.

La région mise en évidence par les chercheurs contient seulement huit gènes, dont l'un, appelé CREB1, pourrait être à l'origine des troubles dépressifs. Des variations de l'expression du gène CREB1 ont été trouvées dans le cerveau de patients morts et souffrant de dépression grave.

Les interactions spécifiques de la protéine CREB avec les récepteurs d'oestrogène pourraient expliquer pourquoi ces variations héritées du gène CREB1 ne causent une susceptibilité à la dépression que chez les femmes.

BRIGITTE TRAHAN  
Le Nouvelliste

# TROIS-RIVIÈRES – Lorsqu'un patient obèse de plus de 170 kg nécessite un transport d'urgence à l'hôpital et qu'il s'est effondré au deuxième étage d'un édifice à logements, on peut facilement imaginer toutes les difficultés et les contraintes qui s'imposent alors aux ambulanciers pour le transporter.

La situation est survenue assez souvent dans la région de Montréal pour qu'Urgences Santé tente d'y remédier une fois pour toutes.

Lorsqu'un obèse doit être déplacé par des ambulanciers, il faut faire intervenir les pompiers et développer le patient dans une espèce de grand drap puis le faire glisser le long de l'escalier. C'est assez dégradant, explique M. François Gauthier, professeur au département de génie industriel de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Des appels ont été lancés aux plus grands corps d'ambulanciers du monde afin de trouver un système pouvant remédier au problème, mais en vain.

C'est alors qu'entre en scène le

département de génie industriel de l'UQTR. Un de ses professeurs, Denis Lagacé, vient d'une famille de déménageurs et il a toujours continué à faire des travaux sur la tâche du déménagement. « L'aide aux ambulanciers, aux déménageurs ou aux transport adaptés nous intéresse ici », explique le professeur Gauthier.

Il fallait donc trouver un moyen de déplacer en toute sécurité une personne de plus de 170 kg dans un escalier. Le problème peut paraître simple, à première vue, mais si on peut se permettre d'échapper un frigidaire ou un meuble lourd dans un escalier en n'ayant pour conséquences que des dommages matériels, on ne peut en dire autant à propos d'un être humain. Le système doit donc être infaillible.

Les professeurs Lagacé et Gauthier, tous deux ingénieurs, se sont entourés d'un professionnel, l'ingénieur en mécanique Louis Desjardins et d'un technicien, M. Raynald Gauvin.

Deux mois et quelques nuits blanches plus tard, ils présentent à Urgences Santé un prototype qui pourra régler une partie importante du problème.

« Nous avons adapté un diable conventionnel avec un moteur 12 volts employé pour déménager les objets lourds. Nous en avons fait un siège car les personnes très obèses étouffent sous leur poids quand

elles sont couchées sur le dos », explique le professeur Gauthier.

Tout comme le diable conventionnel, celui-ci exige de la personne qui l'utilise de conserver constamment l'équilibre de la charge pour ne pas que cette dernière plonge vers l'avant. Il faut donc aux commandes un individu doté d'un bon tonus musculaire et d'une certaine force physique.

Toutefois, un nouveau mécanisme d'arrêt a été ajouté à ce diable-civière pour faire en sorte que la charge ne puisse pas plonger vers l'avant advenant le cas où l'ambulancier flanche ou perde l'équilibre.

Il s'agit d'une large pelle en acier qu'un deuxième ambulancier devra mettre en place à chaque marche. La pelle, plus longue que la marche, est dotée d'une inclinaison vers le haut. Si le premier ambulancier venait à échapper le diable, les roues atterrieraient donc comme prévu sur la marche suivante mais sa course serait aussitôt interrompue par l'inclinaison de la pelle.

Cet appareil est modulaire et peut donc facilement se ranger dans un véhicule ambulancier. On a même prévu un mécanisme de secours permettant de faire fonctionner le moteur de façon manuelle ou à l'aide d'une perceuse électrique si ce dernier venait à faire défaut au beau milieu d'une intervention.

Comme l'explique M. Michel Carignan, responsable de la planification des opérations à Urgences Santé, le diable de l'UQTR ne règle toutefois qu'une partie du problème. Celui des escaliers que devront emprunter les secouristes demeure entier.

M. Gauthier explique que le diable aura beau être le plus sécuritaire au monde, encore faut-il que l'escalier qui supporte le poids des deux ambulanciers, celui du diable, ainsi que celui du patient puisse endurer un stress pouvant facilement atteindre 1000 livres sur deux ou trois marches sans s'effondrer.

M. Carignan explique qu'Urgences Santé travaille présentement en collaboration avec le service d'incendie de Montréal afin de déterminer une liste de critères sur lesquels les intervenants devront se baser pour juger de la solidité d'un escalier avant d'amorcer une manœuvre avec le patient.

« Nous allons aussi étudier toute la question du choix des opérateurs du diable car il leur faudra de toute évidence un bon tonus musculaire », fait valoir M. Carignan.

D'ici six mois, Urgences Santé devrait avoir une bonne idée de l'efficacité du diable de l'UQTR en situation réelle. Si les résultats sont concluants, Urgences Santé pourrait partager son idée avec d'autres intervenants des quatre coins du monde qui doivent composer avec la même problématique.

## INSUFFISANCE CARDIAQUE

# Amélioration de l'espérance de vie

Associated Press

NEW YORK — Aux États-Unis, le risque de mourir des suites d'une insuffisance cardiaque a diminué de près d'un tiers depuis les années 1950, selon une nouvelle étude américaine publiée hier dans le *New England Journal of Medicine*.

Problème de santé publique majeur, en raison de sa fréquence croissante liée au vieillissement de la population, l'insuffisance cardiaque concerne 4,8 millions de personnes aux États-Unis. Cette pathologie dans laquelle le cœur, affaibli, ne peut plus pomper convenablement le sang à travers l'organisme est à l'origine de 287 200 décès chaque année dans ce pays. En France, de 500 000 à 1 000 000 personnes en souffrent, dont les deux tiers ont plus de 70 ans.

Les chercheurs américains ont étudié des données sur une période de 50 ans, comparant le nombre de décès par insuffisance cardiaque entre 1950 et 1969 avec ceux enregistrés au cours des trois décennies suivantes.

Dans les années 1990, le nombre de décès intervenant dans les cinq ans suivant le diagnostic s'établissait à 59 %, contre 70 % au cours de la période précédente. Pour les femmes, le taux est passé de 57 % à 45 %. Les chercheurs ont enregistré 1075 cas d'insuffisance cardiaque chez 10 317 personnes examinées dans le cadre de cette étude.

« L'insuffisance cardiaque est toujours une maladie très grave. Elle tue juste un peu moins de nos jours », a déclaré le Dr Daniel Levy, directeur du fonds public de subvention de l'étude Framingham, qui concerne les habitants de la banlieue de Boston depuis 1948. « Ce n'est pas une énorme amélioration. Mais c'est la première fois qu'une étude souligne l'impact réel de nos traitements sur l'espérance de vie de nos patients », a renchéri le Dr Margaret Redfield de la Clinique Mayo qui n'a pas participé à ces travaux.

Une deuxième étude, également publiée dans le *New England Journal of Medicine*, suggère en revanche qu'un médicament largement utilisé dans les cas d'insuffisance cardiaque, la digoxine (un dérivé de la digitaline), pourrait s'avérer dangereux pour les femmes.

Les chercheurs de l'Université de Yale ont cherché à savoir si la digoxine affectait différemment les hommes et les femmes. Selon leurs résultats, la digoxine qui est utilisée depuis des siècles et permet une meilleure contractilité du muscle cardiaque ne réduit pas le nombre de décès mais permet la diminution du nombre d'hospitalisations.

New England Journal : [www.nejm.org](http://www.nejm.org)

American Heart Association : [www.americanheart.org](http://www.americanheart.org)

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

**la Baie**  
**Rectificatif**

Veillez prendre note des corrections suivantes à apporter aux cahiers publicitaires publiés par la Baie, en octobre et en novembre 2002.

**Cahier 10-1A. Échange de manteaux**  
Page 4, les bijoux en or pour enfant. On aurait dû lire : 19,99 \$ à 69,99 \$.

**Cahier 10-1H : cahier maison**  
Page 13, la photo illustrant la chape du 40<sup>e</sup> anniversaire Old Country Roses de Royal Albert est erronée.

**Cahier 10-1W : 3 jours d'aubaines**  
Page 3, le prix de solde des chaussures Bali & Stacy de Naturalizer aurait dû se lire 59,99 \$ ; l'offre de chaussures sportives Reebok et Adidas pour elle et lui. Ord. 79,99 \$ et 89,99 \$. Solde 39,99 \$ et 44,99 \$.

**Cahier 10-2A : Vivez la magie des fêtes**  
Page 2, le corsage façon polo en dentelle. Délai de livraison. Bon d'achat différé offert : page 5, les pantoufles Mantles en satin. Délai de livraison. Bon d'achat différé offert.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs et ces contretemps.

**VILLE DE Mascouche**  
**APPEL D'OFFRES**  
**FOURNITURE DE CARBURANT MAS-2002-1143**

DEMANDE DE SOUMISSIONS :  
La Ville de Mascouche demande des soumissions pour la fourniture et la livraison de carburant pour les véhicules municipaux.

DOCUMENTS :  
Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2002 au bureau de la réceptionniste à l'hôtel de ville de Mascouche, 3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche (Qc) J7K 1P1, durant les heures d'ouverture soit de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

EXIGENCES :  
La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé à l'ordre de « Ville de Mascouche » au montant de mille dollars.

DATE DE RÉCEPTION :  
Les soumissions, sous enveloppe scellée avec la mention « SOUMISSION » adressées à M<sup>re</sup> Danielle Lord, greffière, seront reçues à son bureau au 3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche (Québec) J7K 1P1 jusqu'à 10 heures, le 20 novembre 2002 et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions.

INFORMATION :  
Pour toute information concernant ce devis d'appel d'offres, veuillez communiquer avec :

Monsieur Gérard St-Amour, DIRECTEUR PNR INTÉRIEM  
Service des travaux publics  
3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche (Qc) J7K 1P1  
Téléphone (450) 474-4133, poste 406

La Ville de Mascouche ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Mascouche, ce 1<sup>er</sup> novembre 2002.  
La greffière,  
Danielle Lord, notaire

**VILLE DE SAINTE-JULIE**  
**APPEL D'OFFRES**

La Ville de Sainte-Julie demande des soumissions pour :

**la fourniture de produits pétroliers suivants, couvrant la période du 15 décembre 2002 au 15 décembre 2003 inclusivement :**

- Huile légère à fournaise
- Diesel blanc (non coloré)
- Diesel coloré
- Essence intermédiaire sans plomb

Les documents de soumission peuvent être obtenus sans frais au Service des travaux publics situé aux Ateliers municipaux, 100, rue Murano à Sainte-Julie, à compter du vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2002. Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Julie.

Les soumissions scellées devront être acheminées à Me Jean-François Gauthier, greffier, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1, et seront acceptées jusqu'à 11h, le lundi 18 novembre 2002.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à compter de 11 h 01, le lundi 18 novembre 2002 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes, et à n'encourir aucune responsabilité pour les frais et pertes subies par les soumissionnaires.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 30 octobre 2002

Jean-François Gauthier, avocat  
Greffier

# Audience publique

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

## Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec

Audience publique (1<sup>re</sup> partie)

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que les travaux de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec se poursuivront à Montréal les mercredi 6 et jeudi 7 novembre 2002, avec des séances thématiques portant sur les dimensions économiques.

Une audience en deux parties

La première partie de l'audience, qui comprend une série de séances thématiques et une première tournée régionale, donnera l'occasion au public et à la Commission de cerner les différentes facettes de la production porcine. Ainsi, les participants et la Commission auront l'occasion de parfaire leur connaissance en obtenant le point de vue d'experts, de spécialistes et de personnes-ressources invités à cet effet par la Commission.

La deuxième partie de l'audience, consacrée à l'audition des mémoires et des opinions, prendra la forme d'une seconde tournée régionale.

Un avis sera publié prochainement pour annoncer le passage de la Commission dans le cadre de la première tournée régionale. Par ailleurs, les modalités de la seconde tournée régionale, prévue pour le printemps de 2003, seront annoncées ultérieurement.

À la fin du mandat, le BAPE remettra au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau un rapport faisant état de son examen des modèles de production présents au Québec en regard de leurs impacts sur les milieux rural, agricole ainsi que sur le secteur de la transformation et établissant un cadre de développement durable de la production porcine qui tienne compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Plus spécifiquement, le rapport devra proposer un ou des modèles de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités.

Coordonnées des séances

VILLE	DATES ET HEURES	LIEU	THÈME
Montréal	6 novembre 19 h 30 7 novembre 13 h 30 et 19 h 30	Salle Dom Polski 1956, rue Frontenac	Les dimensions économiques

Disponibilité de l'information

Les documents déposés à la Commission sont mis à la disposition du public dans les centres de documentation du BAPE, à Québec et à Montréal, dans les centres de consultation répartis sur l'ensemble du territoire visité par la Commission ainsi que dans le site Internet de la Commission à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca/prod-porcine](http://www.bape.gouv.qc.ca/prod-porcine). Les coordonnées des centres de documentation du BAPE sont les suivantes :

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6  
Téléphone : (418) 643-7447

**Université du Québec à Montréal**  
Bibliothèque centrale,  
Pavillon Hubert-Aquin  
Section des publications gouvernementales  
1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100  
Montréal (Québec) H2X 3R9  
Téléphone : (514) 987-4392

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Bérubé au (418) 528-9382 ou, sans frais au 1 800 463-4732 ou, par courriel à l'adresse : [daniel.berube@bape.gouv.qc.ca](mailto:daniel.berube@bape.gouv.qc.ca) ; et de Mme Alexandra Dufresne au (418) 528-9414 ou, sans frais au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse : [alexandra.dufresne@bape.gouv.qc.ca](mailto:alexandra.dufresne@bape.gouv.qc.ca)

Le secrétaire du BAPE  
Raynald Martel



# La moitié du travail

FAUT-IL tenter l'impasse contre le flanc droit ou le flanc gauche ? Dans plusieurs mains, le déclarant voit son sort lié à sa décision. De quel côté prendre l'impasse quand de son succès dépend la réalisation du contrat ? C'est le thème de la main d'aujourd'hui. Sud joue la manche à Co. Ouest est toutefois intervenu dans les enchères en demandant 1 K d'entrée. Son partenaire a répondu 1 Pi. Quel est votre plan de jeu ?

<b>Donneur: Ouest</b>			
<b>Vulnérabilité: tous</b>			
<b>NORD</b>			
♠ A 10 8 7			
♥ R D 6			
♦ V 10 8			
♣ A V 9			
<b>QUEST</b>		<b>EST</b>	
♠ R D	♠ V 9 6 4 3 2		
♥ 5 3 2	♥ 10		
♦ A R D 6	♦ 9 5 3		
♣ 7 6 5 4	♣ D 3 2		
<b>SUD</b>			
♠ 5			
♥ A V 9 8 7 4			
♦ 7 4 2			
♣ R 10 8			
<b>Les enchères:</b>			
<b>QUEST</b>	<b>NORD</b>	<b>EST</b>	<b>SUD</b>
1 K passe	contre 4 Co	1 Pi passe	3 Co passe
<b>Entame: As de K</b>			

Infographie La Presse

Ouest encaisse l'As, le Roi et la Dame de K. Le mort, Est et Sud fournissent trois fois. Le Roi de Pi suit et l'As gagne au mort. Petit Pi coupé. Ouest fournit la Dame. Petit Co vers le Roi. Est fournit le 10. Le 8 de Pi est coupé d'un gros atout et Ouest se défait de son dernier K. Deux fois atout. Est se défait de deux Pi.

Le moment est venu de tenter l'impasse à Tr. Sud calcule la distribution de son flanc gauche : deux Pi, trois Co et quatre K. Restent quatre cartes de Tr. Se basant sur la probabilité que la Dame devrait se trouver du côté des quatre cartes, le déclarant joue petit Tr vers le Valet au mort. Est gagne de la Dame : moins un.

Compter la distribution d'Ouest est bien, compter les points d'Ouest est mieux. Ouest a gagé 1 K avec 9 points à K et 5 points à Pi. S'il avait détenu la Dame de Tr en sus, il aurait totalisé 16 points et demandé 1 SA. De ce raisonnement, Sud doit placer la Dame de Tr à sa droite. Autrement, Est n'aurait eu qu'un seul point et il n'aurait pas gagé.

Le déclarant n'avait donc fait, pour chuter, que la moitié du travail.

3 091956A